



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité des conférences pour 2021**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-seizième session**  
**Supplément n° 32**





# **Rapport du Comité des conférences pour 2021**



Nations Unies • New York, 2021

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session . . . . .	4
II. Organisation des travaux . . . . .	5
A. Membres . . . . .	5
B. Membres du bureau. . . . .	5
C. Programme de travail . . . . .	5
D. Participation d'observateurs. . . . .	6
III. Discussion générale. . . . .	7
A. Calendrier des conférences et des réunions . . . . .	7
B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence . . . . .	8
C. Renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mise à profit des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence . . . . .	8
D. Questions touchant la documentation et les publications . . . . .	9
E. Questions relatives aux services linguistiques . . . . .	9
IV. Adoption du rapport et des dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2022 . . . . .	10
 <i>Annexe</i>	
I. Projet de résolution . . . . .	11
II. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2022 . . . . .	25
A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2022. . . . .	27
B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session . . . . .	78
C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour 2022 . . . . .	79

## **Chapitre I**

### **Ouverture de la session**

1. La session de fond s'est ouverte le 7 septembre sous la présidence du Vice-Président, Kavoy Anthony Ashley (Jamaïque).

## Chapitre II

### Organisation des travaux

#### A. Membres

2. En 2021, en application de la résolution [43/222 B](#) de l'Assemblée générale, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Comores, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Nigéria, Sénégal, Sri Lanka et Ukraine<sup>1</sup>.

#### B. Membres du bureau

3. À sa session d'organisation de 2021 (558<sup>e</sup> séance), le 28 avril 2021, et à la séance d'ouverture de sa session de fond (559<sup>e</sup> séance), le 7 septembre 2021, le Comité a élu le bureau suivant pour 2021 :

*Président :*

Alexander Marschik (Autriche)

*Vice-Présidents :*

Sarah Zahirah Binti Ruhama (Malaisie)

Kavoy Anthony Ashley (Jamaïque)

Iryna Yarosh (Ukraine)

*Rapporteuse :*

Rahma Samai (Algérie)

#### C. Programme de travail

4. Le Comité a tenu sa session de fond du 7 au 13 septembre 2021. Il s'est référé à l'ordre du jour de la session de fond de 2021, adopté à la session d'organisation le 28 avril 2021 ([A/AC.172/2021/1](#)).

5. À la séance d'ouverture de la session de fond, la Sous-Secrétaire générale au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/76/80](#)). Les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie ont fait une déclaration.

6. À l'issue de la partie formelle de la séance, les représentants du Secrétariat ont répondu aux questions posées par les représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon, du Kenya, de la Chine et de la France. Le Comité a également procédé à la première lecture de l'avant-projet de résolution sur le plan des conférences.

7. Face aux risques sanitaires persistants liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a décidé de tenir ses consultations informelles consacrées à la négociation du projet de résolution, lesquelles ont eu lieu les 9 et 10 septembre de manière virtuelle.

8. À la séance de clôture de la session de fond de 2021 (560<sup>e</sup> séance), qui a eu lieu le 13 septembre sous la présidence d'Alexander Marschik (Autriche), le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter un ordre du jour provisoire pour 2022 à sa session

<sup>1</sup> Un siège réservé aux États d'Amérique latine et des Caraïbes est vacant depuis la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale (voir [A/76/106](#) et [A/AC.172/2021/INF/1/Rev.2](#)).

d'organisation de 2022. Il a décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours desquelles le Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

9. Le Comité a décidé que le Président procéderait à des consultations en vue de déterminer la composition de son bureau en 2022 et que le Président et les autres membres du bureau continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'élection du bureau de 2022.

#### **D. Participation d'observateurs**

10. Un État Membre et une organisation intergouvernementale étaient représentés en qualité d'observateurs à la session de fond du Comité : Cuba et l'Union européenne.

## Chapitre III

### Discussion générale

#### A. Calendrier des conférences et des réunions

11. À sa séance d'ouverture, le 7 septembre 2021, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée au cycle des réunions et conférences (A/76/80, sect. II.A).

12. À cet égard, le Comité a examiné et adopté le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021, tel qu'il figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2021/L.2.

#### **Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

13. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale avait décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès (A/76/80, sect. II.A, et complément d'information<sup>2</sup>, sect. I.A).

#### **Conclusions et recommandations**

14. **Le Comité a donné une suite favorable aux demandes présentées par cinq organes qui souhaitent se réunir pendant la partie principale de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il serait pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions pour autant que les ressources soient disponibles, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.**

#### **Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité**

15. Dans sa résolution 75/244, l'Assemblée générale a approuvé le projet révisé de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et a autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-quinzième session. Le calendrier figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2021/2.

16. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

a) Une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui souhaitait prolonger sa session jusqu'au 16 décembre 2020 ;

b) Une demande de la Commission de statistique, qui souhaitait modifier les modalités de sa cinquante-deuxième session en remplaçant les réunions en personne devant initialement avoir lieu du 2 au 5 mars 2021 par des réunions virtuelles devant se tenir du 1<sup>er</sup> au 3 et le 5 mars 2021 ;

c) Une demande de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui souhaitait tenir la reprise de sa cinquante-troisième session à Vienne du 14 au 18 septembre 2020, la soixante-treizième session du Groupe de travail II (Règlement des différends) du 22 au 26 mars 2021, deux jours

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse : <https://www.un.org/dgacm/fr/content/coc/pre-session>.

de réunion supplémentaires pour la reprise de la quarantième session du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) à Vienne les 4 et 5 mai 2021, la soixante et unième session du Groupe de travail IV (Commerce électronique) du 6 au 9 avril 2021, la cinquante-huitième session du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) du 4 au 7 mai 2021 et la trente-huitième session du Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires) du 19 au 23 avril 2021 ;

d) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir sa soixante-quinzième session les 4, 9 et 11 février 2021 et sa soixante-seizième session les 8, 10, 15 et 17 juin 2021 ;

e) Une demande de la Commission de la fonction publique internationale, qui, au lieu de tenir en présentiel sa quatre-vingt-onzième session initialement prévue du 15 au 26 mars 2021, souhaitait se réunir virtuellement avec services d'interprétation simultanée à distance du 3 au 7 mai 2021 (matinées uniquement) ;

f) Une demande du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui, au lieu de se réunir en présentiel du 4 au 6 août 2021, souhaitait tenir des réunions virtuelles les 23, 24 et 27 août 2021 ;

g) Une demande du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui souhaitait tenir sa vingt-deuxième session virtuellement, sans services d'interprétation, du 19 au 23 et du 26 au 28 avril 2021 au lieu du 26 au 28 avril et le 30 avril ;

h) Une demande du Comité de l'information, qui souhaitait tenir la dernière séance de sa quarante-troisième session le matin du 18 mai 2021 au lieu du 7 mai 2021.

17. Depuis la publication du rapport sur le plan des conférences, le Comité a reçu une demande supplémentaire émanant des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, qui souhaitaient reporter leur quatorzième réunion à 2022 en raison de la persistance de la pandémie. Il a approuvé cette demande supplémentaire en août 2021 selon la procédure d'approbation tacite.

## **B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence**

18. À sa séance d'ouverture, le 7 septembre 2021, le Comité des conférences a examiné la section du rapport dans laquelle figurait une analyse de l'utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation (A/76/80, sect. II.B, et complément d'information, sect. I.C et D).

### **Débat**

19. Un représentant a noté que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait contribué à assurer la continuité de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pendant la pandémie et souligné que la nouvelle réalité avait augmenté le nombre de réunions virtuelles et hybrides informelles.

## **C. Renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mise à profit des technologies et évaluation de la qualité des services de conférence**

20. À la même séance, le Comité a examiné les sections du rapport concernant les innovations en matière de service des réunions en 2020 (A/76/80, sect. II.F), les nouveautés en matière de gestion de la documentation en 2020 (ibid., sect. III.G),

ainsi que le renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et l'évaluation de la qualité des services de conférence (ibid., sect. VI).

#### **D. Questions touchant la documentation et les publications**

21. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la documentation et aux publications (A/76/80, sect. III., et complément d'information, sect. II).

#### **E. Questions relatives aux services linguistiques**

22. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport concernant les questions relatives aux services linguistiques (A/76/80, sect. III).

##### **Débat**

23. Un représentant a félicité le Département des innovations mises en place en 2020, notamment la fourniture pour la première fois de services d'interprétation en langue des signes internationale entièrement à distance, une avancée importante en matière d'accessibilité.

24. Le représentant d'une autre délégation a fait remarquer que le travail des services linguistiques du Département avait été perturbé par les mesures d'austérité prises par le Secrétaire général, lesquelles ont compliqué l'engagement de nouvelles recrues et empêché le recours à une aide externe. Le recrutement de nouveaux traducteurs et interprètes est désormais en cours, mais rien ne garantit que les problèmes de liquidités ne se reproduiront pas. Le seul moyen d'aider le Département à s'acquitter de son mandat en ces temps de difficultés financières serait de l'exempter de toute mesure d'austérité.

25. En ce qui concerne le recours à l'interprétation simultanée à distance, il convient de tenir compte de l'avis des membres du personnel, qui travaillent dans des conditions extrêmement éprouvantes et mettent souvent leur santé en danger.

26. Depuis 2020, les États Membres qualifient le multilinguisme de valeur centrale ou fondamentale de l'Organisation. Les services linguistiques n'ont pas pu bénéficier d'une assistance temporaire adéquate pendant la pandémie, ce qui n'a fait qu'aggraver les difficultés existantes.

## **Chapitre IV**

### **Adoption du rapport et des dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2022**

27. À sa séance de clôture, le 13 septembre, le Comité a adopté le rapport et les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2022 afin que ces dates soient incluses dans le calendrier des conférences et des réunions.

## Annexe I

### Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Plan des conférences

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution 75/244 du 31 décembre 2020,

*Rappelant également* ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution 73/346 du 16 septembre 2019, réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence et considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

*Réaffirmant* sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation,

*Ayant examiné* le rapport du Comité des conférences pour 2021<sup>1</sup> et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences<sup>2</sup>,

*Réaffirmant* le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

*Rappelant* sa résolution 14 (I) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif, organe subsidiaire qui relève d'elle,

#### I

##### Calendrier des conférences et des réunions

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2021 ;
2. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2022, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences<sup>3</sup>, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution ;
3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2022 tous les aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-seizième session ;
4. *Rappelle* le paragraphe 40 de sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, le paragraphe 40 de sa résolution 72/313 du 17 septembre 2018 et le paragraphe 15 de sa résolution 73/341 du 12 septembre 2019 relatives à la revitalisation de ses travaux ;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 32 (A/76/32).

<sup>2</sup> A/76/80.

<sup>3</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 32 (A/76/32), annexe II.

5. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, à savoir les résolutions [53/208](#) A du 18 décembre 1998, [54/248](#) du 23 décembre 1999, [55/222](#) du 23 décembre 2000, [56/242](#) du 24 décembre 2001, [57/283](#) B du 15 avril 2003, [58/250](#) du 23 décembre 2003, [59/265](#) du 23 décembre 2004, [60/236](#) A du 23 décembre 2005, [61/236](#) du 22 décembre 2006, [62/225](#) du 22 décembre 2007, [63/248](#) du 24 décembre 2008, [64/230](#) du 22 décembre 2009, [65/245](#) du 24 décembre 2010, [66/233](#) du 24 décembre 2011, [67/237](#) du 24 décembre 2012, [68/251](#) du 27 décembre 2013, [72/19](#) du 1<sup>er</sup> décembre 2017, [73/270](#) du 22 décembre 2018, [74/252](#) du 27 décembre 2019 et [75/244](#), en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

6. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment la résolution [69/250](#) du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, GURPURAB, le Noël orthodoxe et le Novruz, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

7. *Prie* le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, par écrit, les recommandations concernant les dates auxquelles ces derniers sont priés d'éviter de tenir des réunions, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses propres résolutions ;

9. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions ;

10. *Rappelle* l'article 153 de son règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;

11. *Réaffirme* qu'il faut remédier au problème des activités qui font double emploi dans les services de conférence et prend note de la résolution [2018/30](#) du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2018 ;

12. *Se déclare préoccupée* par l'habitude prise de prolonger les travaux de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session et par l'effet de cette pratique sur les services fournis par le Secrétariat, y compris la disponibilité des salles de conférence et des services linguistiques ;

## II

### Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

13. *Réaffirme* la pratique qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres ;

14. *Félicite* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui assure la continuité des services de conférence durant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ;

15. *Prend note avec inquiétude* des conséquences que les mesures prises pour faire face à la crise de liquidités et à la pandémie de COVID-19 ont sur la fourniture de services linguistiques et sur la gestion des réunions, et en particulier des conséquences qu'elles ont sur le recrutement de fonctionnaires aux postes vacants dans les services linguistiques pour les six langues officielles, et prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, ne soit pas mis en péril par ces mesures ;

16. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions<sup>4</sup> ;

17. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies ;

18. *Note* que le taux global d'utilisation des services d'interprétation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence correspond à la norme, fixée à 80 pour cent, depuis 2014 et qu'il était de 80 pour cent en 2020 ;

19. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des services d'interprétation est inférieur à la norme de 80 pour cent depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme ;

20. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficacité et en vue d'optimiser l'utilisation de ces services ;

21. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leur programme de travail, selon qu'il conviendra, notamment de le réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des services d'interprétation ;

22. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances réduisent notablement les taux d'utilisation des services d'interprétation par les organes concernés, invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à porter toute l'attention voulue à cette question et accueille avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour informer rapidement le Secrétariat de tout changement de ce type de sorte que les services de conférence puissent être aisément affectés à d'autres réunions ;

23. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux ;

24. *Accueille avec satisfaction* le fait que le Secrétaire général ait pris des mesures pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de

---

<sup>4</sup> ST/AI/2019/4.

conférence et, à cet égard, l'engage à accroître l'efficacité de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

25. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence ;

26. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence qui leur sont fournis et le prie en outre de lui faire rapport à sa soixante-dix-septième session sur les services de conférence fournis à ces organes ;

27. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'informer dès que possible les groupes demandeurs de la disponibilité des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée ;

28. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a généralement augmenté en 2020, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes dus au fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

29. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à tenir compte, au stade de la programmation, des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes ;

30. *Constate* que le taux d'utilisation des salles du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique a diminué et note la poursuite des initiatives visant à améliorer les installations de conférence de la Commission ;

31. *Attend avec intérêt* de recevoir la proposition détaillée visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

32. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité des services de conférence, félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir mis en place des solutions novatrices pour la prestation de services techniques de secrétariat et la gestion des réunions et de la documentation et encourage le Département à poursuivre les efforts qu'il fait pour préserver la qualité de ses services tout en réalisant des gains d'efficacité ;

33. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et en éliminant les éventuels recoupements, chevauchements d'activités et doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie et en réduisant les coûts sans compromettre la prestation ni la qualité des services, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

34. *Redit* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session au plus tard ;

35. *Se félicite* des mesures visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et à les aider à utiliser les installations, notamment de la création du Centre d'accessibilité et la prestation de services en langue des signes, et engage le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions dans les quatre principaux centres de conférence et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

36. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réaliser des gains d'efficacité en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir et de continuer de faire rapport sur la question au Comité des conférences ;

### III

#### **Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence**

37. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences<sup>5</sup>, rappelle qu'au paragraphe 81 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et souligne une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'Organisation et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, alors que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte, conformément au paragraphe 7 de la section II.B de sa résolution 57/283 B ;

38. *Note* qu'ont été menées à bien les évaluations internes relatives aux mécanismes de responsabilisation et à la répartition entre le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les directeurs généraux des offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles, invite le Secrétaire général à lui rendre compte à sa soixante-dix-septième session des mesures prises compte tenu de la suite donnée à ces évaluations internes et rappelle à cet égard, entre autres, le paragraphe 38 de sa résolution 75/244 ;

39. *Accueille avec satisfaction* les mesures novatrices prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour améliorer les services de conférence et faciliter ainsi la prise de décisions par les organes intergouvernementaux et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier les innovations technologiques et autres qui contribuent au renforcement de l'efficacité et de l'efficacité dans ce domaine et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

<sup>5</sup> A/70/122.

40. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence ;

41. *Constate* que le principe de la gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué aux différentes composantes des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant de la compétence du Comité ;

42. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence, à savoir gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient exploités de manière intégrée dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, qu'elle a approuvée dans sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, et de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra ;

43. *Souligne* que toutes les initiatives visant à mettre à profit les technologies, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

44. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence ;

45. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et le prie également de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard ;

46. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;

47. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations émises par les États Membres et par la présidence et le secrétariat des commissions et comités sur la qualité des prestations et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

48. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions

organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation ;

#### IV

##### Questions touchant la documentation et les publications

49. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation est d'une importance primordiale ;

50. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

51. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 73/346, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

52. *Souligne* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général d'assurer l'archivage de tous les enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

53. *Constate* que l'écart subsiste entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans l'archivage des enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour veiller à l'égalité de traitement des langues officielles à cet égard ;

54. *Rappelle avec satisfaction* que le Secrétaire général a nommé le Coordonnateur pour le multilinguisme, qui est chargé de l'application généralisée du multilinguisme au Secrétariat, et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme ;

55. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

56. *Rappelle* que le Secrétaire général a énoncé, dans son rapport sur le multilinguisme<sup>6</sup>, le mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme, comme elle-même l'avait demandé dans sa résolution 70/9 du 13 novembre 2015, rappelle également qu'elle a approuvé, dans sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017, le mandat proposé par le Secrétaire général, demande que les versions actualisées de ce mandat soient mises à la disposition de tous les États Membres et des entités du Secrétariat et accueille avec satisfaction les initiatives du Coordonnateur à cet égard ;

57. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne exécution du mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

<sup>6</sup> A/71/757.

58. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences ;

59. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents ;

60. *Souligne également* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission ;

61. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés aux organes intergouvernementaux, y compris la Cinquième Commission, soient soumis et publiés dans les délais ;

62. *Note avec préoccupation* que les documents destinés à la Cinquième Commission sont régulièrement publiés en retard, rappelle le paragraphe 29 de sa résolution 70/247 du 23 décembre 2015 et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'assurer la bonne mise en œuvre dudit paragraphe, compte tenu des responsabilités de toutes les parties concernées, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences ;

63. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour publier en temps voulu la documentation d'avant-session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation et engage toutes les parties prenantes à les poursuivre ;

64. *Invite* la présidence de la Cinquième Commission et celle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation ;

65. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes ;

66. *Réaffirme*, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

67. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1<sup>er</sup> février 1946, relative au règlement concernant les langues, selon lesquelles toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les six langues officielles et, sur demande d'un représentant ou d'une représentante, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues ;

68. *Réaffirme* qu'il importe de publier simultanément les documents dans toutes les langues officielles, se félicite que cela ait été fait par trois centres de conférence dans 100 pour cent des cas en 2020 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la parution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement

dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation ;

69. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour que les documents paraissent en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles ;

70. *Note* que le partage de la charge de travail, qui s'appliquait déjà aux travaux de traduction, d'édition et de traitement de texte, s'est étendu aux activités de correction d'épreuves, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

71. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour mission première de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux règles en vigueur, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans toutes les villes sièges, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions ;

72. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat concernant la tenue des délais de soumission et de publication des documents ;

73. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de soumission des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur le respect du principe de responsabilité ;

74. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations concernant le respect des délais de soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ;

75. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle devait examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles ;

76. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) un résumé ;
- b) un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions ;
- c) un rappel des faits utiles à connaître ;

et demande de nouveau que les conclusions et recommandations figurant dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras ;

77. *Note avec préoccupation* que 75 pour cent seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécial, tel que l'équipe

spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session, exhorte les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises ;

78. *Prend note avec satisfaction* du travail que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accomplit afin de faciliter la soumission des documents par les départements auteurs du Secrétariat ;

79. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 79 de sa résolution 75/244, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots ;

80. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation, se félicite qu'il ait été modernisé et soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

81. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives ;

82. *Prie également* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées dans les meilleurs délais, selon qu'il conviendra ;

83. *Rappelle* le paragraphe 83 de sa résolution 75/244 et prie le Secrétaire général de confier au Département de la communication globale le soin de formuler une proposition en vue de la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation conservés à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège de l'Organisation, pour qu'elle lui soit soumise pour examen, par l'entremise du Comité de l'information, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, proposition dans laquelle le Département définira ce que sont les documents anciens importants, donnera une idée de leur nombre et estimera la portée, le coût et la durée de l'opération ;

84. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu ;

85. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 83 ci-dessus ;

86. *Accueille avec satisfaction* la nouvelle contribution faite par le Gouvernement qatarien à l'appui du projet de numérisation ;

87. *Rappelle* le paragraphe 87 de sa résolution 75/244, note que des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet ;

88. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres ;

89. *Rappelle* le paragraphe 89 de sa résolution 75/244, qui concerne le passage, par mesure d'économie, à l'enregistrement numérique des réunions dans les six langues officielles de l'Organisation ;

## V

### Questions relatives aux services linguistiques

90. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles ;

91. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour continuer d'améliorer la qualité des services d'interprétation simultanée et de traduction qui sont fournis et le prie de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard ;

92. *Rappelle* le paragraphe 58 de sa résolution 74/262 du 27 décembre 2019, concernant l'attribution d'un maximum de quatre langues de travail officielles aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

93. *Souligne* que les documents de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant ;

94. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, en particulier du point de vue de l'exactitude ;

95. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité ;

96. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'alimenter et de tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser et que la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation soit harmonisée ;

97. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

98. *Note* que le personnel des services linguistiques des centres de conférence est inégalement réparti du point de vue des combinaisons linguistiques, et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de

recrutement, de sous-traitance et de coopération qui tiennent pleinement compte de ces déséquilibres et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

99. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

100. *Prie également* le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation soient traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues, notamment en remédiant aux disparités de charge de travail découlant de la structure des effectifs et des particularités de chaque langue, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-septième session ;

101. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles ;

102. *Se félicite* du développement du système de traduction assistée par ordinateur et de traduction automatique (eLUNa) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-septième session des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages de ce système et au maintien et au contrôle de la qualité ;

103. *Rappelle* la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

104. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 104 de sa résolution [75/244](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

105. *Rappelle* la section IV de sa résolution [69/274 A](#) et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes ;

106. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques, notamment dans les services de traduction et d'interprétation, dans les meilleurs délais et dans le plein respect des dispositions qu'elle a prises à cet égard dans ses résolutions régissant le recrutement du personnel linguistique, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-septième session ;

107. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard ;

108. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidates et candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, notamment en organisant des concours à distance et en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidates et candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions ;

109. *Souligne* qu'il importe de faire tout ce qu'il faut pour que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, et les services d'interprétation, qu'ils soient assurés par des fonctionnaires ou des indépendants, soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures prises à cet égard ;

110. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur et des services fournis par des interprètes indépendants ;

111. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions ;

112. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circule entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra ;

113. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents et le prie de veiller à ce qu'ils soient bien utilisés dans les quatre principaux centres de conférence ;

114. *Invite* le Secrétaire général à appliquer des mesures similaires de contrôle de la qualité des services d'interprétation, en particulier des services fournis par des interprètes indépendants ;

115. *Se félicite* du fait que le Secrétaire général ait pris des mesures, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et le prie de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation ;

116. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organismes qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ;

117. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 22 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation ;

118. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-septième session ;

119. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative ;

120. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs et des traductrices, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet ;

121. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et à Nairobi, pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore ;

122. *Accueille avec satisfaction* l'action menée par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux ;

123. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général sur le projet pilote de délocalisation à Vienne de traducteurs et de traductrices du Service français de traduction de New York et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session des renseignements à jour sur la question, notamment sur la qualité des services, les coûts et avantages, le partage de la charge de travail et les enseignements tirés de l'expérience ;

124. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction ;

125. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles ;

126. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à affiner la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord et d'autres accords de collaboration sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions.

## Annexe II

### **Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2022**

#### **Notes explicatives**

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente annexe.

#### **Dans la colonne « Organe »**

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

**Dans la colonne « Membres »**

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

**Dans la colonne « Services à assurer »**

A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
ER	Établissement de rapports
F	Français
I	Interprétation
PV	Procès-verbaux
R	Russe
SR	Comptes rendus analytiques
T	Traduction

## A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2022

(Au 7 septembre 2021)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
1. Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires <sup>b, c</sup>	Résolutions 2373 (XXII) et 70/25 de l'Assemblée générale et décision de la Conférence d'examen de 2000, vol. I (NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II)), première partie	Dixième Conférence d'examen	4-28 janvier <sup>d</sup> (à confirmer)	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les cinq ans (reportée de 2020)
2. Comité d'état-major	Charte		7 janvier <sup>d</sup> , puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
3. UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	11 janvier (une réunion)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Une réunion par an
4. ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	11 janvier (une réunion)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
5. Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	Résolution 74/53 de l'Assemblée générale	Première session	17-21 janvier	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions entre 2021 et 2022
6. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Résolution 75/282 de l'Assemblée générale	Première session	17-28 janvier	New York	193 E	I (AArCEFR)		–	Une session (10 jours de réunion)
7. Comité des droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	17 janvier-4 février (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
8. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	17 janvier-25 mars <sup>f</sup> (à confirmer)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
9. CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et résolution TD/B/67/6 et décisions 156 (XVII) et 559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement	Quatre-vingt-troisième session	19-21 janvier (à confirmer)	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
10. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Résolutions 73/242, par. 43, 74/232 et 74/232 B de l'Assemblée générale	Cinquième session	23-27 janvier	Doha	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
11. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Quarantième session	24 janvier-4 février	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
12. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304, 1997/297 et 2021/209 du Conseil économique et social	Session ordinaire	24 janvier-2 février et 14 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
13. Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78 et 75/239 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	24 janvier-11 mars <sup>g</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	31 janvier-4 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
15. Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>b</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	133 <sup>e</sup> session	31 janvier-4 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
16. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions <a href="#">15/23</a> , <a href="#">23/7</a> , <a href="#">32/4</a> et <a href="#">41/6</a> du Conseil des droits de l'homme	Trente-troisième session	31 janvier-4 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
17. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution <a href="#">2997 (XXVII)</a> de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	157 <sup>e</sup> session	Janvier <sup>d</sup>	Nairobi	Voir note <i>h</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
18. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions <a href="#">14 (I)</a> , <a href="#">173 (II)</a> , <a href="#">32/103</a> , <a href="#">64/243</a> et <a href="#">74/267</a> de l'Assemblée générale	Session d'hiver	Janvier-mai <sup>d, f, j, k</sup> (à déterminer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
19. Conseil économique et social	Charte et résolution <a href="#">68/1</a> de l'Assemblée générale, annexe, par. 24 et résolution <a href="#">2022/1</a> du Conseil économique et social, par. 1 a)	Forum des partenariats	2 février	New York	54 G	I (AArCEFR)			
20. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions <a href="#">55/70</a> , <a href="#">62/218</a> et <a href="#">68/268</a> de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	1 <sup>er</sup> -4 février	Genève	5 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an
21. Conseil économique et social	Charte et résolutions <a href="#">68/1</a> , annexe, par. 11 e), et <a href="#">72/305</a> de l'Assemblée générale et résolution <a href="#">2022/1</a> du Conseil économique et social, par. 1 b)	Débat consacré aux questions de coordination	3 et 4 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
22.	CNUDCI – Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarantième session	7-11 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
23.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme	126 <sup>e</sup> session	7-11 février	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023)
24.	Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-onzième session	7-11 février (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
25.	Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-sixième session	7-11 février (à confirmer)	Genève	25 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
26.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme	Trente et unième session	7-11 février (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023)
27.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Soixantième session	7-16 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
28. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	7-18 février	Vienne	95 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
29. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	7-février-4 mars	Genève	23 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
30. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	8-11 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
31. ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	14 et 15 février	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
32. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante-deuxième session	14-18 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
33. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-neuvième session	14-18 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
34. Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	14 février-4 mars (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
35. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	14 février-11 mars	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	
36. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	16-18 février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
37. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Session d'organisation	17 février	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>l</sup>	
38. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 et décisions 74/546 et 75/519 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	21 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
39. PNUE – Comité à composition non limitée des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Reprise de la cinquième session	21-25 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>i</sup>	Une session chaque année impaire
40. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-septième session	21-25 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
41. Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-quatrième session	21-25 février	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
42. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Deuxième session	21-25 février (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an en 2021 et 2022
43. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	134 <sup>e</sup> session	21-25 février (à confirmer)	Genève	9 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
44. PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions 2997 (XXVII), 42/185, 53/242, 67/251 et 71/231 de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décisions 1/2 et 5/3 et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Reprise de la cinquième session	28 février-2 mars	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>i</sup>	Une session chaque année impaire
45. PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	28 février-4 mars	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
46. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	28 février-25 mars <sup>f</sup>	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
47. Comité des droits de l'homme <sup>e</sup>	Résolutions <a href="#">2200 A (XXI)</a> et <a href="#">68/268</a> de l'Assemblée générale	134 <sup>e</sup> session	28 février-25 mars <sup>f</sup> (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
48. Comité des placements	Résolution <a href="#">248 (III)</a> de l'Assemblée générale	252 <sup>e</sup> réunion	Février	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
49. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution <a href="#">248 (III)</a> de l'Assemblée générale		Février (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an
50. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution <a href="#">36/201</a> de l'Assemblée générale	Séance d'organisation	Février (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
51. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution <a href="#">37/99 K</a> et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Février (à confirmer)	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
52. Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2020/211 du Conseil économique et social	Cinquante-troisième session	1 <sup>er</sup> -4 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53. PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions <a href="#">2997 (XXVII)</a> , <a href="#">42/185</a> , <a href="#">53/242</a> , <a href="#">67/251</a> et <a href="#">71/231</a> de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décision 5/3 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Session extraordinaire organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire du PNUE	3 et 4 mars	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER <sup>i</sup>	
54. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession <sup>b, c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et <a href="#">2012/29</a> du Conseil économique et social et résolution <a href="#">68/268</a> de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	7-11 mars (à confirmer)	Genève	5 E	I <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
55. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Résolutions 72/249, 74/19 et 75/239 et décisions 74/543 et 75/570 de l'Assemblée générale	Quatrième session	7-18 mars (à confirmer)	New York		I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions entre 2018 et 2020 (reportée de 2020)
56. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Première partie de la reprise de la session	7 mars-1 <sup>er</sup> avril <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
57. Comité des droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-sixième session	7-25 mars <sup>f</sup>	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
58. Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme	Trente-cinquième réunion annuelle	8-10 mars	Genève	92 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
59. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme	Cinquième session	9-11 mars (3 jours) (à confirmer)	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève, jusqu'en 2022
60. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	14-18 mars (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
61. Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-sixième session	14-25 mars <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
62. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	21-25 mars <sup>f</sup> (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
63. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-douzième session	21 mars-5 avril <sup>f</sup>	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
64. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Première partie de la session de 2022	25 mars	New York	29G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>l</sup>	
65. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-septième session	28 mars-1 <sup>er</sup> avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
66. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 de l'Assemblée générale	Deuxième session	28 mars-1 <sup>er</sup> avril	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Onze sessions entre 2021 et 2025
67. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quinzième session	28 mars-1 <sup>er</sup> avril	Genève	6 E	I <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an
68. Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-cinquième session	28 mars-1 <sup>er</sup> avril (à confirmer)	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
69. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	28 mars-8 avril	Vienne	95 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
70. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>c</sup>	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-quatrième session	28 mars-8 avril (à confirmer)	Genève	14 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
71. Comité des disparitions forcées <sup>c</sup>	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	28 mars-8 avril (à confirmer)	Genève	10 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an

	Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
72.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-treizième session	30 mars-8 avril (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2022)
73.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) du Conseil <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-neuvième session	30 mars (à confirmer)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouverts par an
74.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Première réunion ordinaire	Mars <sup>f</sup> (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
75.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	Mars <sup>f</sup> (trois jours) (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
76.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	Mars et/ou avril <sup>f, i</sup>	Addis-Abeba	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
77.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième session	4-7 avril	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions (de quatre jours ouverts chacune) par an : l'une à New York et l'autre à Genève
78.	CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-troisième session	4-8 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
79.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décisions 2012/252 et 2020/228 du Conseil économique et social	Vingt et unième session	4-8 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
80. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-cinquième session	4-8 avril (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
81. Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolutions 56/266 et 74/137 de l'Assemblée générale	Session annuelle	4-8 avril (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
82. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 et décisions 74/546 et 75/519 de l'Assemblée générale	Session annuelle	4-22 avril <sup>f</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
83. Conseil économique et social	Résolutions 2013/24 et 2022/1, par. 1 c) du Conseil économique et social	Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale	8 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
84. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	Résolutions 65/182 et 73/143 de l'Assemblée générale	Douzième session	11-14 avril	New York	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
85. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	106 <sup>e</sup> session	11-29 avril <sup>f</sup>	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
86. Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 d)	Réunions de gestion – élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et les organes apparentés	13 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
87. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixantième session	18-22 avril <sup>f</sup>	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>	
88.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24, et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 e)	Forum de la jeunesse	19 et 20 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)			
89.	Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-troisième session	19 avril-13 mai <sup>h</sup> (à confirmer)	Genève	10 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
90.	Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session – première partie	19 avril-3 juin <sup>j,k</sup> (à confirmer)	Genève	34 E	I (AArCEFR)			T SR Une session par an
91.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	20-22 avril <sup>l</sup>	New York	5 E	I (AArCEFR)			T – Quatre sessions par an
92.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	25-28 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)			T Une session par an (cinq jours ou 10 réunions, y compris les 2 réunions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
93.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	25-29 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)			T – Une session par an
94.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-neuvième session	25-29 avril	Genève	5 G	I (AArCEFR)			T – Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
95. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des entreprises de services de sécurité et de défense	Résolutions <a href="#">36/11</a> et <a href="#">45/16</a> du Conseil des droits de l'homme	Troisième session	25-29 avril (à confirmer)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (mandat prorogé jusqu'en 2023)
96. Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 et décision 2020/218 du Conseil économique et social	Vingt et unième session	25 avril-6 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
97. Conseil des droits de l'homme – Comité spécial chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Douzième session	25 avril-6 mai	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
98. Comité des conférences	Résolution <a href="#">43/222</a> B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	27 avril (une réunion)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	
99. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution <a href="#">31/93</a> de l'Assemblée générale	Session d'organisation	28 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
100. ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution <a href="#">73/239</a> de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	Avril <sup>b</sup> (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER <sup>c</sup>	Deux ou trois sessions par an
101. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution <a href="#">36/201</a> de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	Avril <sup>b</sup> (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
102. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution <a href="#">248 (III)</a> de l'Assemblée générale		Avril <sup>b</sup> (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
103. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril et/ou mai <sup>i,k</sup> (à confirmer)	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
104. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme	Trente-deuxième session	2-6 mai (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023)
105. Comité de l'information	Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	2-13 mai	New York	115 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
106. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Deuxième partie de la reprise de la session	2-27 mai <sup>k</sup> (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
107. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolutions 5/4 et 7/1 de la Conférence des Parties	Neuvième session	4 et 5 mai	Vienne	119 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
108. Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 f)	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	5 et 6 mai	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (2 jours)
109. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	9-13 mai	Vienne	27 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
110. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	9-13 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
111. Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Dix-septième session	9-13 mai	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
112. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4 et 41/6 du Conseil des droits de l'homme	Trente-quatrième session	9-13 mai(1 semaine)	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
113. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme	127 <sup>e</sup> session	9-13 mai	À déterminer	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023)
114. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires <sup>c</sup>	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Quinzième session	9-20 mai <sup>k</sup>	Abidjan, Côte d'Ivoire	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
115. Comité des droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dixième session	9-27 mai <sup>k</sup> (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
116. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	9 mai-24 juin <sup>k</sup> (à confirmer)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
117.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) du Conseil <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-dixième session	11 mai (à confirmer)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouverts par an
118.	Reprise de la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	Résolutions 74/18 et 75/89 de l'Assemblée générale		16-20 mai <sup>k</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
119.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le droit au développement	Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution 41/128 de l'Assemblée générale et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-troisième session	16-20 mai <sup>k</sup>	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	Une session par an
120.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trente et unième session	16-20 mai <sup>k</sup> (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
121.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a) et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 g)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	17-19 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
122. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304, 1997/297 et 2021/209 du Conseil économique et social	Reprise de la session ordinaire de 2022	17-25 mai et 7 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
123. CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-dix-huitième session	23-27 mai	Bangkok	53G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
124. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la coopération internationale <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 et décision 3/2 de la Conférence des Parties	Treizième session	23-27 mai (2,5 jours à confirmer)	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
125. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique <sup>c</sup>	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 et décision 2/6 de la Conférence des Parties	Treizième session	23-27 mai (2,5 jours à confirmer)	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
126. Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>c</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	134 <sup>e</sup> session	23 mai-3 juin	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
127. Réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 46/111, 49/178 et 57/202 de l'Assemblée générale	Trente-quatrième session	30 mai-3 juin (à confirmer)	Genève	8 E	I <sup>e</sup>	T	–	Une session par an
128. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-douzième session	30 mai-3 juin (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
129. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Résolution 75/282 de l'Assemblée générale	Deuxième session	30 mai-10 juin (à confirmer)	Vienne	193 E	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
130. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	253 <sup>e</sup> réunion	Mai <sup>k</sup>	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
131. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale	Séminaire régional consacré à l'examen de la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	Mai <sup>k</sup> (3 jours)	Région du Pacifique (à déterminer)	29 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
132. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	158 <sup>e</sup> session	Mai <sup>k</sup>	Nairobi	Voir note h ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an
133. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session de printemps	Mai-août (à déterminer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
134. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	1 <sup>er</sup> -10 juin	Vienne	95 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
135. Assemblée générale <sup>b</sup>	Résolution 75/280 de l'Assemblée générale	Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : Une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »	2 et 3 juin	Stockholm	193 G	I (AArCEFR)	T		

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
136. Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	3 juin	New York	36 G/ 36 G/ 36 G/ 41 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	
137. États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant <sup>c</sup>	Résolution 44/25 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième réunion	6 juin	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
138. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	6-10 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>c</sup>	–	Trois sessions par an
139. CCNUCC – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention <sup>d</sup>	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale	Cinquante-troisième session	6-16 juin (à confirmer)	Bonn (Allemagne)	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
140. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	6-24 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
141. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session	6 juin-1 <sup>er</sup> juillet (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
142. Réunions des rapporteuses et rapporteurs spéciaux, des représentantes et représentants spéciaux, des expertes et experts indépendants et des présidentes et présidents des groupes de travail, du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme	Vingt-huitième session	7-10 juin (à confirmer)	Genève	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
143. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 h)	Débat consacré à la gestion	8 et 9 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
144. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante-troisième session	8-10 juin	Genève	5 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an
145. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer <sup>b</sup>	Résolutions 37/66, 49/28 et 75/239 de l'Assemblée générale	Trente-deuxième réunion	13-17 juin	New York	168 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
146. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Treizième session	13-17 juin (2,5 jours (à confirmer))	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
147. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties	Treizième session	13-17 juin (2,5 jours (à confirmer))	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
148. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Reprise de la session	13-24 juin	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>l</sup>	
149. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Cinquantième session	13 juin-1 <sup>er</sup> juillet	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
150. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	13 juin-1 <sup>er</sup> juillet	Genève	23 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
151. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions 61/106 et 70/247, par. 53, de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Quinzième session	14-16 juin	New York	174 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
152. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	14-17 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
153. États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques <sup>c</sup>	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-neuvième réunion	17 juin	New York	169 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
154. ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	20-22 juin	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
155. PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	20-24 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
156. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Troisième session	20-24 juin (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an en 2021 et 2022
157. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	135 <sup>e</sup> session	20-24 juin (à confirmer)	Genève	9 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
158. Commission des stupéfiants, Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Quatorzième Réunion	20-24 juin (à confirmer)	Vienne ou une autre capitale de la région	46 G	I (AFER)	T	–	Une session aux deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
159. CNUCED – Conseil du commerce et du développement	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Soixante-neuvième session	20 juin-1 <sup>er</sup> juillet (à confirmer)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
160. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b) et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 j)	Débat consacré aux affaires humanitaires	21-23 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	
161. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale		22 juin (à confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T –	Une réunion par an
162. États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolution 34/180 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième réunion	27 juin	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
163. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des personnes <sup>c</sup>	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolutions 5/2 et 7/1 de la Conférence des Parties	Douzième session	27-28 juin	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
164. Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	Résolutions 73/69, 74/60 et 75/241 et décision 74/522 de l'Assemblée générale	Huitième session	27 juin-1 <sup>er</sup> juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
165. Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable <sup>b</sup>	Résolution 73/292 et décisions 74/548 et 75/578 de l'Assemblée générale		27 juin-1 <sup>er</sup> juillet	Lisbonne	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
166. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixantième session	27 juin-6 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
167. CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	27 juin-15 juillet	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
168. Comité des droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	135 <sup>e</sup> session	27 juin-29 juillet (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
169. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants <sup>c</sup>	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolutions 5/3 et 7/1 de la Conférence des Parties	Neuvième session	29-30 juin	Vienne	150 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session	29 juin-1 <sup>er</sup> juillet	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
171. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX	Soixante et unième session	Juin	New York	5 E	I (AF)	T	–	Une session par an
172. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-septième session	Juin (à déterminer)	Genève	25 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
173. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Juin (à confirmer)	À déterminer	27 G	I (AArF)	T	–	
174. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-troisième session	4-7 juillet	Genève	4 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
175. Séminaire sur le droit international	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	4-22 juillet	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
176. Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session – deuxième partie	4 juillet-5 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
177. Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 k)	Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social – neuvième session	5-12 juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
178. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 c) et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 l)	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, et examen ministériel annuel	13-18 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
179. Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78 et 75/239 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	5 juillet-19 août <sup>g</sup>	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
180. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-deuxième session	6-8 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
181. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme	Quinzième session	11-15 juillet	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
182. Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	11-29 juillet (à confirmer)	Genève	10 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
183. Réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération <sup>b</sup>	Résolution 73/267 de l'Assemblée générale		13-15 juillet (à confirmer)	Genève	À déterminer	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
184. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale	Vingtième session	13-15 juillet (à confirmer)	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
185. Réunion générale entre les entités et les institutions des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique et ses organes subsidiaires <sup>b</sup>	Résolutions 3369 (XXX) et 73/135 de l'Assemblée générale		18-20 juillet (à confirmer)	Genève	À déterminer	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
186. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-sixième session	18-22 juillet (5 jours) (à confirmer)	New York	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
187. Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session ordinaire	20 et 21 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
188. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	20-22 juillet	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
189. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 1 h)	Débat consacré à la gestion	21 et 22 juillet	New York	54G	I (AArCEFR)	T	SR	
190. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 10 et résolution 2022/1 du Conseil économique et social, par. 2	Session d'organisation	25 juillet	New York		I (AArCEFR)	T	SR	
191. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 de l'Assemblée générale	Troisième session	25-29 juillet	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Onze sessions entre 2021 et 2025
192. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	25-29 juillet (à confirmer)	New York	33 E	I (AF)	T	–	Une session par an
193. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quatorzième session	25 juillet-5 août	À déterminer	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
194. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	25 juillet-9 septembre (à confirmer)	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
195. Assemblée générale	Résolution 75/308 de l'Assemblée générale	Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde	Juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)			Doit se tenir immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
196. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	254 <sup>e</sup> réunion	Juillet	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
197. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	205 <sup>e</sup> réunion	Juillet (une réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session par an
198. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale <sup>m</sup>	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Douzième session	3-5 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
199. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trentième session	8-12 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
200. Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction <sup>b,c</sup>	Décision prise par les États parties à la huitième Conférence d'examen et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Neuvième session	8-26 août (à confirmer)	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
201. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	107 <sup>e</sup> session	8-30 août	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
202. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b,c</sup>	Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Groupe d'experts	15 août (à confirmer)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
203. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-huitième session	15-19 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
204. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Résolution 75/282 de l'Assemblée générale	Troisième session	15-26 août (à confirmer)	New York	193 E	I (AArCEFR)	–		Une session (10 jours de réunion)
205. Comité des droits des personnes handicapées <sup>c</sup>	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-septième session	15 août-9 septembre	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
206. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	CCW/AP.II/CONF.12/6, CCW/P.V/CONF/2010/11 et résolution 70/71 de l'Assemblée générale	Réunion d'experts	16 août (à confirmer)	Genève		I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
207. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-quatorzième session	22-26 août (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2022)
208. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Seconde réunion consultative informelle intersessions	29 août	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions et deux réunions consultatives informelles intersessions entre 2021 et 2022
209. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	29 août-2 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>c</sup>	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>	
210.	Atelier sur l'application des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123	Résolutions 73/125 et 75/89 de l'Assemblée générale	Atelier sur la pêche de fond	30 et 31 août	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
211.	États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions <sup>b, c</sup>	Résolution 64/36 de l'Assemblée générale	Onzième session	30 août-2 septembre	Genève	59 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
212.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Seizième session	5-9 septembre (2 jours) (à confirmer)	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
213.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties	Onzième session	5-9 septembre (1 jour) (à confirmer)	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
214.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Première partie de la reprise de la treizième session	5-9 septembre (2 jours) (à confirmer)	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
215.	Comité des droits de l'enfant <sup>b</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-onzième session	5-23 septembre (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
216.	UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	6-9 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T <sup>b</sup>	–	Trois sessions par an
217.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	6-12 septembre	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
218.	ONU-Femmes – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	12-14 septembre <sup>n</sup>	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
219. Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire	Résolutions 71/67 et 74/50 de l'Assemblée générale	Quatrième session	12-16 septembre (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an en 2021 et 2022
220. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Trentième Réunion	12-16 septembre	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
221. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Seizième session	12-16 septembre	Genève	6 E	I <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an
222. Comité des disparitions forcées <sup>c</sup>	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	12-23 septembre	Genève	10 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
223. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième session	12-30 septembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
224. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 1	Soixante-dix-septième session	13 septembre-décembre <sup>o, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR <sup>r</sup>	
225. CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et résolution TD/B/67/6 et décisions 156 (XVII) et 559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement	Quatre-vingt-quatrième session	14-16 septembre (à confirmer)	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
226. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	19-23 septembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
227. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12, 16/16, 27/1 et 45/3 du Conseil des droits de l'homme	128 <sup>e</sup> session	19-28	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an : une de cinq jours à Genève, une de cinq jours ailleurs et une de huit jours à Genève (mandat prorogé jusqu'en 2023)
228. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>c</sup>	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-cinquième session	19-30 septembre	Genève	14 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
229. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 2	Débat général – soixante-dix-septième session	20-29 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR'	
230. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante-troisième session	26-30 septembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
231. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-treizième session	26-30 septembre (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
232. Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	26 septembre-14 octobre <sup>o</sup> (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Deux sessions par an
233. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	159 <sup>e</sup> réunion	Septembre	Nairobi	Voir note <i>i</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Quatre réunions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>		Fréquence
234. Assemblée générale	Résolutions 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale	Célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	Septembre (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	–	Une réunion par an
235. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session d'automne	Septembre-décembre <sup>o, p, q</sup> (à déterminer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
236. Conseil des droits de l'homme – forum intersessions des droits économiques, sociaux et culturels (Forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme	Quatorzième session	3 et 4 octobre (à confirmer)	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
237. HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII) et 74/129 de l'Assemblée générale et décision 2021/208 du Conseil économique et social	Soixante-troisième session	3-7 octobre <sup>o</sup>	Genève	107 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
238. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trentième Réunion	3-7 octobre <sup>o</sup> (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T –	Une session par an
239. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	136 <sup>e</sup> session	3-7 octobre <sup>o</sup> (à confirmer)	Genève	9 E	I <sup>e</sup>	T –	Trois sessions par an
240. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4, 26/22 et 44/15 du Conseil des droits de l'homme	Trente-troisième session	3-7 octobre <sup>o</sup> (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2023)
241. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	5-7 octobre <sup>o</sup>	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
242. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	5-7 octobre <sup>o</sup>	Genève	5 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an
243. Commission des limites du plateau continental <sup>c</sup>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78 et 75/239 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session <sup>g</sup>	5 octobre-22 novembre <sup>o, p, q</sup>	New York	21 E	–	–	–	Trois sessions par an
244. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	10-14 octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
245. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4 et 41/6 du Conseil des droits de l'homme	Trente-cinquième session	10-14 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
246. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil économique et social et résolutions 1/5, 34/34 et 43/35 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	10-21 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (mandat prorogé jusqu'en 2023)
247. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <sup>c</sup>	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-troisième session	10-28 octobre <sup>p</sup>	Genève	23 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
248. Comité des droits de l'homme <sup>c</sup>	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	136 <sup>e</sup> session	10 octobre-4 novembre <sup>p</sup> (à confirmer)	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
249. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée <sup>c</sup>	Résolutions 55/25 et 58/4 de l'Assemblée générale et décision 10/2 de la Conférence des Parties	Onzième session	17-21 octobre	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
250. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	17-21 octobre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
251. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	17-21 octobre (à confirmer)	Genève	5 E	I <sup>e</sup>	T	–	Deux sessions par an
252. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-cinquième session	18-21 octobre	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions (de quatre jours ouvrés chacune) par an : l'une à New York et l'autre à Genève
253. États parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, première partie, art. 2	Neuvième session	20 octobre (à confirmer)	Genève	83 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
254. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trentième session	24-28 octobre <sup>p</sup>	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
255. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-quatrième Réunion	24-28 octobre <sup>p</sup> (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
256. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme	Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Huitième session	24-28 octobre <sup>p</sup>	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
257. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-neuvième session	26-28 octobre (à confirmer)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
258. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession <sup>c</sup>	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quatrième session	30 octobre-4 novembre	Genève	4 E	I <sup>e</sup>	T	–	Trois sessions par an
259. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	31 octobre-4 novembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
260. Comité contre la torture <sup>c</sup>	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	31 octobre-25 novembre <sup>q</sup> (à confirmer)	Genève	10 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
261. PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Neuvième session	Octobre <sup>o, p</sup>	Nairobi	Voir note <i>h</i> ci-dessous	–	–	ER <sup>i</sup>	Une session par an
262. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	Octobre <sup>o, p</sup>	New York	25 G	I (AArCEFR)	–	–	Une session par an
263. ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Octobre ou novembre <sup>o, p, q</sup>	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER <sup>i</sup>	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
264. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	Octobre <sup>a, p</sup> (3 jours) (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
265. Assemblée générale – Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-novembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV <sup>r</sup>	
266. Assemblée générale – Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-novembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
267. Assemblée générale – Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-novembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
268. Assemblée générale – Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-novembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
269. Assemblée générale – Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-novembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
270. Assemblée générale – Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	Octobre-décembre <sup>a, p, q</sup>	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
271. Organe international de contrôle des stupéfiants <sup>c</sup>	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	135 <sup>e</sup> session	1 <sup>er</sup> -18 novembre <sup>q</sup>	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
272. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <sup>b, c</sup>	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Deuxième partie de la reprise de la treizième session	7-11 novembre <sup>q</sup>	Vienne	187 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
273. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra, du 20 au 25 avril 2008	Treizième session	7-11 novembre <sup>g</sup> (à confirmer)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
274. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants <sup>c</sup>	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième session	7-11 novembre <sup>g</sup> (à confirmer)	Genève	25 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
275. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration	Résolution 46/122 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	7-11 novembre <sup>g</sup>	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
276. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Quarante et unième session	7-18 novembre <sup>g</sup>	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
277. CCNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	7-18 novembre <sup>g</sup>	À déterminer	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
278. Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	Décision 73/546 de l'Assemblée générale	Session annuelle	14-18 novembre <sup>n</sup>	New York		I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
279. PAM – Conseil d'administration <sup>b</sup>	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	14-18 novembre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
280. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Protocole corrigé, art. 10, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Seizième Conférence des Hautes Parties contractantes	14 novembre (à confirmer)	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
281. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 42/22 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-quinzième session	14-18 novembre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2022)
282. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 42/9 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-septième session	14-18 novembre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2022)
283. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale <sup>c</sup>	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	108 <sup>e</sup> session	14 novembre-2 décembre	Genève	18 E	I <sup>e</sup>	T	SR	Trois sessions par an
284. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième Conférence annuelle	15 novembre (à confirmer)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
285. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination <sup>b, c</sup>	Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Réunion des Hautes Parties contractantes	16-18 novembre (à confirmer)	Genève	114 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
286. CNUCED – Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra, du 20 au 25 avril 2008	Treizième session	21-25 novembre (à confirmer)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
287. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 45/24 du Conseil des droits de l'homme	Trente et unième session	21-25 novembre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an : une à Genève et une à New York ou ailleurs (mandat prorogé jusqu'en 2023)
288. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	21-25 novembre (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T –	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2022)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
289. États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction <sup>b, c</sup>	Convention, art. 11, par. 2, résolution 52/38 A de l'Assemblée générale et document final de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (APLC/CONF/2019/5), par. 35 b)	Vingtième session	21-25 novembre (à confirmer)	Genève	164 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
290. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit	Résolution 28/14 du Conseil des droits de l'homme	Quatrième session	24 et 25 novembre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
291. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	28-30 novembre (à confirmer)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
292. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	28 novembre-2 décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
293. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante et unième session	28 novembre-6 décembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
294. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	29 novembre	New York	26 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
295. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		Novembre <sup>d</sup> (à confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
296. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	255 <sup>e</sup> réunion	Novembre <sup>d</sup>	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
297. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Novembre <sup>g</sup> (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an
298. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre <sup>g</sup> (à confirmer)	New York	31 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
299. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Novembre <sup>g</sup> (à confirmer)	À déterminer	27 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
300. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités	Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme	Quinzième session	1 <sup>er</sup> et 2 décembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
301. Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session ordinaire	5 et 6 décembre <sup>n</sup> (à confirmer)	New York	9 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
302. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Trente-sixième session	5-9 décembre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
303. Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session extraordinaire	6 décembre <sup>n</sup> (à confirmer)	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
304. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	6 décembre	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
305. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Soixantième session	7-9 décembre <sup>n</sup>	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
306. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-troisième session	7-9 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
307. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-cinquième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trente et unième session)	8 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
308. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Onzième session	9 décembre	Genève	40 E	I (ACEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
309. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trente et unième session	9 décembre (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
310. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-cinquième session	9 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
311. CNUDCI – Groupe de travail VI (Vente judiciaire de navires)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante et unième session	12-16 décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
312. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	160 <sup>e</sup> session	Décembre	Nairobi	Voir note <i>h</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER <sup>j</sup>	Quatre réunions par an
313. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
314. Comité des relations avec le pays hôte	Résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
315. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	26 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
316. Conseil économique et social	Charte et résolutions <a href="#">50/227</a> , <a href="#">61/16</a> et <a href="#">68/1</a> de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>i</sup>	Selon les besoins
317. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions <a href="#">2020 (XX)</a> , <a href="#">48/162</a> et <a href="#">65/176</a> de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
318. Conseil des droits de l'homme	Résolution <a href="#">60/251</a> de l'Assemblée générale	Séances d'organisation, réunions intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR <sup>l</sup>	Selon les besoins
319. Commission de consolidation de la paix	Résolution <a href="#">60/180</a> de l'Assemblée générale et résolution <a href="#">1645 (2005)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
320. Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
321. Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	<a href="#">S/2002/207</a>		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
322. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1373 (2001)</a> concernant la lutte antiterroriste	Résolution <a href="#">1373 (2001)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
323. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1518 (2003)</a>	Résolution <a href="#">1518 (2003)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
324. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1533 (2004)</a> concernant la République démocratique du Congo	Résolution <a href="#">1533 (2004)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
325. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1540 (2004)</a>	Résolution <a href="#">1540 (2004)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
326. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1591 (2005)</a> concernant le Soudan	Résolution <a href="#">1591 (2005)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
327. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1636 (2005)</a>	Résolution <a href="#">1636 (2005)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
328. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1718 (2006)</a>	Résolution <a href="#">1718 (2006)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
329. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1970 (2011)</a> concernant la Libye	Résolution <a href="#">1970 (2011)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
330. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1988 (2011)</a>	Résolution <a href="#">1988 (2011)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
331. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2048 (2012)</a> concernant la Guinée-Bissau	Résolution <a href="#">2048 (2012)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
332. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2127 (2013)</a> concernant la République centrafricaine	Résolution <a href="#">2127 (2013)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
333. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2140 (2014)</a>	Résolution <a href="#">2140 (2014)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
334. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2206 (2015)</a> concernant le Soudan du Sud	Résolution <a href="#">2206 (2015)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
335. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">2374 (2017)</a> concernant le Mali	Résolution <a href="#">2374 (2017)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
336. Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution <a href="#">751 (1992)</a> sur la Somalie	Résolution <a href="#">751 (1992)</a> du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
337. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
338. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
339. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
340. Conseil de sécurité – Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
341. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 <sup>re</sup> séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
342. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 <sup>e</sup> séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
343. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux Membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 <sup>e</sup> séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
344. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies <sup>b</sup>	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
345. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
346. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV <sup>l</sup>	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
347. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note s ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
348. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)
349. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note s ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
350. CNUCED – séminaires et groupes d'études	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)	Genève	Voir note s ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
351. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
352. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
353. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale <sup>f</sup>	Résolutions 63/309, 68/307 et 74/303 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>		<i>Fréquence</i>
354. Assemblée générale	Résolutions <a href="#">73/195</a> et <a href="#">73/326</a> de l'Assemblée générale	Forum d'examen des migrations internationales – première session	À déterminer (4 jours)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	Premier semestre de 2022, puis tous les quatre ans
355. Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie <sup>b, c</sup>	Résolution <a href="#">73/71</a> et décisions <a href="#">74/549</a> et <a href="#">75/575</a> de l'Assemblée générale	Quatrième conférence	À déterminer	New York	125 G	I (AArCEFR)	T	– Une session tous les cinq ans (reportée de 2020)
356. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions <a href="#">3376 (XXX)</a> , <a href="#">32/40 B</a> , <a href="#">33/28</a> , <a href="#">75/20</a> et <a href="#">75/21</a> de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (3 jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	– Quatre réunions hors Siège par an
357. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions <a href="#">3376 (XXX)</a> , <a href="#">32/40 B</a> , <a href="#">33/28</a> , <a href="#">75/20</a> et <a href="#">75/21</a> de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne	À déterminer (3 jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	– Quatre réunions hors Siège par an
358. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions <a href="#">3376 (XXX)</a> , <a href="#">32/40 B</a> , <a href="#">33/28</a> , <a href="#">75/20</a> et <a href="#">75/21</a> de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Jérusalem	À déterminer (3 jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	– Quatre réunions hors Siège par an
359. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions <a href="#">3376 (XXX)</a> , <a href="#">32/40 B</a> , <a href="#">33/28</a> , <a href="#">75/20</a> et <a href="#">75/21</a> de l'Assemblée générale	Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	À déterminer (3 jours)	À déterminer	26 G	I (AArCEFR)	T	– Quatre réunions hors Siège par an
360. CEE – comités et groupes de travail	Résolution <a href="#">36 (IV)</a> du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	– À concurrence de trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
361. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies <sup>f</sup>	Résolution 49/143 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
362. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 45/24 du Conseil des droits de l'homme	Trentième session	À déterminer	À déterminer	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an : une à Genève et une à New York ou ailleurs (mandat prorogé jusqu'en 2023)
363. Groupe de travail à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix ou ses sous-groupes <sup>f</sup>	Résolution 47/120 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
364. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité <sup>f</sup>	Résolution 48/26 et décision 75/569 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
365. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV <sup>u</sup>	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
366. CNUCED – réunions d'experts	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la partie I du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012		À déterminer	Genève	À déterminer	I	T	–	À concurrence de huit réunions (de trois jours chacune) par an
367. UNITAR – Conseil d'administration	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (2 ou 3 jours)	Genève	28 E	I	T	–	Une session par an
368. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	I	T	–	
369. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	–	Selon les besoins
370. Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	Résolutions 67/39, 68/32, 71/71, 73/40, 74/54 et 75/45 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	196 G	I	T	–	
371. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I	T	–	
372. UNU – Conseil	Résolutions 3081 (XXVIII) et 68/236 de l'Assemblée générale		À déterminer (une semaine)	Tokyo	12 E	I	T	–	Une session par an

(voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

- <sup>a</sup> Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.
- <sup>b</sup> Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.
- <sup>c</sup> Organe conventionnel.
- <sup>d</sup> En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du Noël orthodoxe, qui tombe le 7 janvier 2022.
- <sup>e</sup> En application du paragraphe 58 de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, un maximum de quatre langues de travail officielles sera attribué aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.
- <sup>f</sup> En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 21 mars 2022.
- <sup>g</sup> Les réunions qui doivent se tenir du 31 janvier au 4 février, du 28 février au 4 mars, du 25 au 29 juillet et du 8 au 12 août 2021 peuvent bénéficier de services de conférence.
- <sup>h</sup> Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.
- <sup>i</sup> L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.
- <sup>j</sup> En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 22 avril 2022.
- <sup>k</sup> En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 16 mai 2022.
- <sup>l</sup> Pour les séances plénières uniquement.
- <sup>m</sup> Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospaciale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de faible activité, c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors de périodes de faible activité à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- <sup>n</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- <sup>o</sup> En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui tombe le 5 octobre 2022.
- <sup>p</sup> En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 24 octobre 2022.
- <sup>q</sup> En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 7 novembre 2022.
- <sup>r</sup> Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.
- <sup>s</sup> Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par. 9).

- ' Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.
- " En cas d'audition seulement.

## B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session

(Au 7 septembre 2021)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer<sup>a</sup></i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolution <a href="#">3349 (XXIX)</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
2. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolution <a href="#">54/33</a> de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
3. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale <sup>b</sup>	Résolutions <a href="#">63/309</a> et <a href="#">68/307</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
4. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité <sup>b</sup>	Résolution <a href="#">48/26</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
5. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolution <a href="#">2443 (XXIII)</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV <sup>c</sup>	
6. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution <a href="#">2656 (XXV)</a> de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T	–	

<sup>a</sup> Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

<sup>b</sup> Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

<sup>c</sup> En cas d'audition seulement.

## C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour 2022

(Au 7 septembre 2021)

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité	225 <sup>e</sup> session	17 janvier – 4 février	Montréal (Canada)
2. OACI – Commission de la navigation aérienne	219 <sup>e</sup> session	17 janvier-18 mars	Montréal (Canada)
3. OMS – Conseil exécutif	150 <sup>e</sup> session	24-29 janvier	Genève
4. FIDA – Conseil des gouverneurs	Quarante-cinquième session	16 -17 février	Rome
5. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-huitième session	21 février-4 mars	Vienne
6. OACI – Conseil	225 <sup>e</sup> session	21 février – 18 mars	Montréal (Canada)
7. Autorité internationale des fonds marins – Conseil	Première partie de de la vingt-septième session	Février et/ou mars (à déterminer)	Kingston
8. Autorité internationale des fonds marins – Commission juridique et technique	Première partie de de la vingt-septième session	Février et/ou mars (à déterminer)	Kingston
9. AIEA – Conseil des gouverneurs		7-11 mars	Vienne
10. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-dix-neuvième session	8-11 mars	La Haye
11. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	344 <sup>e</sup> session	14-25 mars	Genève
12. UIT – Conseil	Session de 2022	22 mars-1 <sup>er</sup> avril	Berne
13. UPU – Conseil d'exploitation postale	Première session ordinaire	28 mars-1 <sup>er</sup> avril	Berne
14. UPU – Conseil d'administration	Première session ordinaire	4-8 avril	Berne
15. OACI – Comité	226 <sup>e</sup> session	18 avril-6 mai	Montréal (Canada)
16. OACI – Commission de la navigation aérienne	220 <sup>e</sup> session	18 avril-24 juin	Montréal (Canada)
17. FIDA – Conseil d'administration	135 <sup>e</sup> session	26-27 avril	Rome
18. FAO – Conseil	166 <sup>e</sup> session	26-30 avril	Rome
19. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions de printemps	Avril	Washington
20. UNESCO – Conseil exécutif	216 <sup>e</sup> session	Avril	Paris
21. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Trente-huitième session	Avril et/ou mai	La Haye
22. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité du programme et du budget		9-11 mai	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
23. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-huitième session	9-13 mai	Vienne
24. OMS – Assemblée mondiale de la Santé	Soixante-quinzième session	22-28 mai	Genève
25. OACI – Conseil	226 <sup>e</sup> session	23 mai-24 juin	Montréal (Canada)
26. OMS – Conseil exécutif	151 <sup>e</sup> session	30-31 mai	Genève
27. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Soixante et unième session	2 -3 juin	Vienne
28. AIEA – Conseil des gouverneurs		6-10 juin	Vienne
29. OIT – Conférence internationale du Travail	110 <sup>e</sup> session	6-17 juin	Genève
30. FAO – Conférence	Quarante-deuxième session	14-18 juin	Rome
31. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	345 <sup>e</sup> session	18 juin	Genève
32. OMM – Conseil exécutif	Soixante-quinzième session	20-24 juin	Genève
33. ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Trente-huitième session	21-22 juin	Vienne
34. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-huitième session	27-28 juin	Vienne
35. FAO – Conseil	167 <sup>e</sup> session	29 juin	Rome
36. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	100 <sup>e</sup> session	5-8 juillet	La Haye
37. OMI – Conseil	127 <sup>e</sup> session	11-15 juillet	Londres
38. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Vingt-septième session	Juillet et/ou août (à déterminer)	Kingston
39. Autorité internationale des fonds marins – Conseil	Deuxième partie de de la vingt-septième session	Juillet et/ou août (à déterminer)	Kingston
40. Autorité internationale des fonds marins – Commission des finances	Deuxième partie de de la vingt-septième session	Juillet et/ou août (à déterminer)	Kingston
41. Autorité internationale des fonds marins Commission juridique et technique	Deuxième partie de de la vingt-septième session	Juillet et/ou août (à déterminer)	Kingston
42. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-huitième session	22 août-2 septembre	Vienne
43. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Trente-neuvième session	Août et/ou septembre	La Haye
44. AIEA – Conseil des gouverneurs		12-16 septembre	Vienne
45. FIDA – Conseil d'administration	136 <sup>e</sup> session	13-15 septembre	Rome

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
46. AIEA – Conférence générale	Soixante-cinquième session	19-23 septembre	Vienne
47. AIEA – Conseil des gouverneurs		26 septembre	Vienne
48. UIT – Conférence de plénipotentiaires	Session de 2022	26-septembre-14 octobre	Bucarest
49. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-neuvième session	27-30 septembre	Vienne
50. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Douzième session	Septembre	Vienne/New York
51. OMPI – assemblées des États membres	Soixante-deuxième série de réunions	Septembre et/ou octobre	Genève
52. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	101 <sup>e</sup> session	4-7 octobre	La Haye
53. OACI – Comité	227 <sup>e</sup> session	17-28 octobre	Montréal (Canada)
54. OACI – Commission de la navigation aérienne	221 <sup>e</sup> session	17 octobre-2 décembre	Montréal (Canada)
55. UPU – Conseil d'exploitation postale	Deuxième session ordinaire	17-21 octobre	Berne
56. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Soixante-deuxième session	19-21 octobre	Vienne
57. UPU – Conseil d'administration	Deuxième session ordinaire	24-28 octobre	Berne
58. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	346 <sup>e</sup> session	31 octobre-10 novembre	Genève
59. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions d'automne	Octobre	À déterminer
60. UNESCO – Conseil exécutif	217 <sup>e</sup> session	Octobre	Paris
61. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité de l'assistance et de la coopération techniques		14-16 novembre	Vienne
62. AIEA – Conseil des gouverneurs		17 et 18 novembre	Vienne
63. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-neuvième session	21-23 novembre	Vienne
64. ONUDI – Conseil du développement industriel	Cinquantième session	21-23 novembre (à confirmer)	Vienne
65. OACI – Conseil	227 <sup>e</sup> session	21 novembre-2 décembre	Montréal (Canada)
66. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Vingt-septième session	28 novembre-2 décembre	La Haye
67. OMI – Conseil	128 <sup>e</sup> session	28 novembre -2 décembre	Londres
68. FAO – Conseil	168 <sup>e</sup> session	29 novembre-3 décembre	Rome
69. UNESCO – Conseil exécutif	218 <sup>e</sup> session	Novembre	Paris

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2022)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
70. UNESCO – Conférence générale	Quarante-deuxième session	Novembre	Paris
71. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Vingt et unième session	5-10 décembre (à confirmer)	La Haye
72. FIDA – Conseil d'administration	137 <sup>e</sup> session	13-15 décembre	Rome
73. OMT – Conseil exécutif	115 <sup>e</sup> session	À déterminer	À déterminer
74. OMT – Conseil exécutif	116 <sup>e</sup> session	À déterminer	À déterminer
75. OMT – Assemblée générale	Vingt-cinquième session	À déterminer	À déterminer